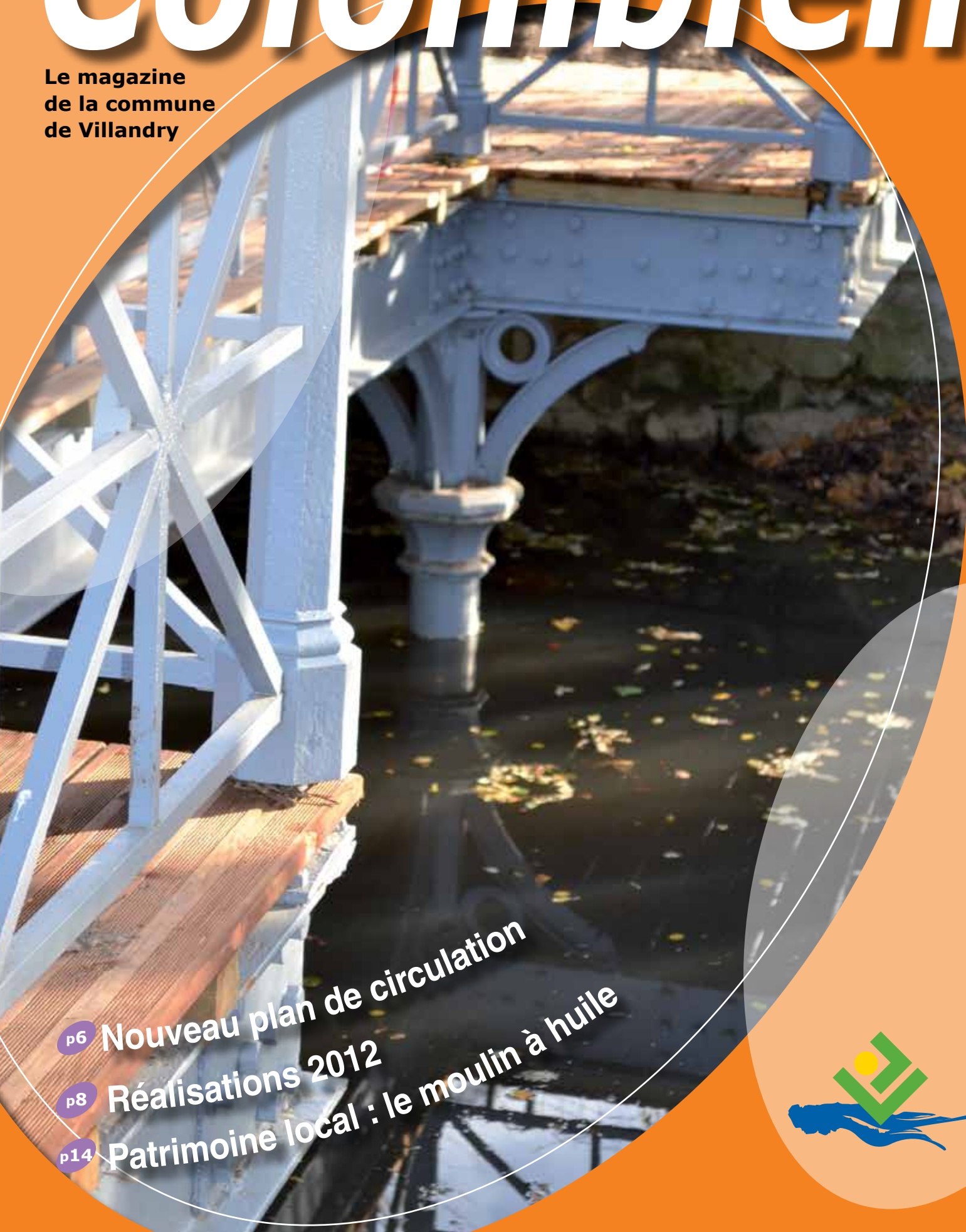


Le Colombien

N°24 / 2012

Le magazine
de la commune
de Villandry



- p6 Nouveau plan de circulation
- p8 Réalisations 2012
- p14 Patrimoine local : le moulin à huile



ETAT CIVIL Avril à décembre 2012

● ● Naissances

Vadim, né le 16 avril 2012
Parents : Fanny MOUTIER-HUIN et
Hubert CHEVALIER
6 rue du Bocage

Pablo, né le 6 mai 2012
Parents : Karinne et David SERPAULT
« Munat »

Mila, née le 17 septembre 2012
Parents : Cécile et Whiler BERTRAND
6 impasse Ploquin

● ● Mariage

Valérie GLIZE et Nicolas DUPUIS
le 28 juillet 2012

● ● Décès

Michel KERGUEN
Décédé le 07 juillet 2012



Colombiennes, colombiens

En cette fin d'année je reviens vers vous par le moyen du bulletin municipal.

Depuis quelques mois, vous avez pu constater qu'une trentaine de maisons sont apparues dans le secteur de la Fèvre et de Munat. Certaines sont déjà habitées donc je profite de ce bulletin pour souhaiter la bienvenue à ces nouveaux colombiens. A présent que tous les terrains sont vendus, nous allons procéder à la numérotation dans les lieux-dits en début d'année de façon à faciliter le travail de la poste et des livreurs.

Dans ce bulletin vous allez découvrir un plan de circulation pour notre village. Au bout de plus d'un an de réflexions, le conseil municipal l'a enfin adopté. Bien sûr il n'a pas fait l'unanimité mais au bout d'un moment il faut bien trancher. Ce qui a été fait lors de la réunion de novembre. Nous le mettrons en place en février.

Je le déplore mais notre église est toujours fermée. L'architecte, accompagné d'un charpentier, a exploré toute la voûte à l'aide d'une nacelle mais à ce jour nous ne connaissons pas encore l'estimation des travaux à effectuer. Nous devons probablement envisager une dépense importante, par ailleurs non prévue dans notre budget.

Le citystade, prévu lors des élections de 2008, a été réalisé et nous en avons profité pour remettre en état le pont situé à côté. Nous avions également envisagé le nettoyage de la douve mais malheureusement l'arrivée de l'eau nous a obligés à reporter les élagages à une période plus appropriée.

Du changement dans la collecte des déchets ménagers : un nouveau contrat de collecte des Ordures Ménagères a été passé par TOUR(S)PLUS. A compter du 1^{er} janvier les ordures ménagères seront collectées le **vendredi** au lieu du mardi. Des bacs jaunes seront distribués et remplaceront les sacs jaunes. Ceux-ci seront ramassés le mardi ainsi que les cartons et les journaux. Un document explicatif est joint à ce bulletin.

Si vous avez lu la nouvelle république au sujet de la taxe d'habitation en Indre et Loire, vous avez sans doute remarqué que Villandry était citée parmi les communes qui ont le plus augmenté cette taxe en 2012. En effet la taxe est passée de 14% à 14,5%. Malgré cela, nous sommes toujours situés pratiquement au même rang dans le tableau de classement des 277 communes (170^{ème} en 2010 et 166^{ème} en 2012 pour un couple avec 2 enfants - la 277^{ème} étant la plus chère). Cette augmentation nous a apporté 4271 € sur notre budget mais en même temps la dotation globale de fonctionnement versée par l'état a été diminuée de 1264 €. Résultat de 3000 € ce n'est pas ce qui va nous permettre de faire de grands projets... mais je ferai en sorte que les finances de la commune continuent de rester saines en ces temps difficiles pour tout le monde.

A quelques jours de la nouvelle année, je vous souhaite de bonnes fêtes et espère vous retrouver le 5 janvier pour la cérémonie des vœux.

Jean Marie METAIS

MAIRIE

2 rue Munat - 37510 Villandry
Tél. : 02 47 50 02 08
Fax : 02 47 50 00 90
Ouvert du lundi au vendredi
de 15h à 19h

www.villandry.fr

« Le Colombien »
magazine de la Commune de Villandry - Réalisé par
les élus de la Commission Communication :
Maria LEPINE, Miléna GIRARD, Jean-Philippe
LANDAIS, Sophie PAIN.
© Reproduction interdite sans accord préalable
05/2011 - 600 exemplaires
Contact : Mairie de Villandry
Commission Communication,
2 rue de Munat, 37510 Villandry
Courriel : communication@villandry.fr
Conception et impression : GOUET & COULEURS
www.gouetcouleurs-design.com
© 02 47 73 98 91 - Photos D.R. (Fotolia®)

Cérémonie des vœux 2013
Monsieur le Maire,
les conseillers et
les employés
municipaux

*seront heureux de vous
recevoir le samedi 5 janvier
à partir de 19h00 à la salle
des fêtes de Villandry.*

*Un buffet clôturera
cette rencontre conviviale.*



● ● SEANCE du 11 juin 2012

FINANCES

1 - Restaurant scolaire : prix du repas année scolaire 2012-2013

13 072 tickets ont été vendus sur l'année scolaire 2011-2012. Les dépenses et recettes liées au restaurant scolaire s'établissent comme suit :

RECETTES

RECETTES :	40 541,15 €
Vente des tickets repas :	40 541,15 €

DEPENSES :	70 954,81 €
Fournitures de repas :	29 868,97 €
Frais de personnel :	40 692,96 €
Entretien (bac dégraisseur) :	187,34 €
Télécommunications :	205,54 €

Soit un déficit de 30 413,66 € (2,33 €/ repas) auquel il faut ajouter les frais de fonctionnement du bâtiment (électricité, chauffage, eau, produits d'entretien...)

Le Conseil Municipal, considérant qu'il est nécessaire de procéder à la réévaluation annuelle du prix du repas, FIXE ainsi qu'il suit le prix du ticket-repas pour l'année scolaire 2012-2013 :

• TARIF MATERNELLE :	3,10 €
• TARIF PRIMAIRE :	3,20 €
• TARIF HORS COMMUNE :	3,90 €
• TARIF ADULTES :	4,80 €

2 - Modifications statutaires du syndicat Cavités 37

Le Comité Syndical cavité 37 demande à chaque adhérent de se prononcer sur ses modifications statutaires. Les changements se réfèrent au chapitre 1 article 2 « objet » des nouveaux statuts, qui stipule que le syndicat Cavités 37 réalisera des activités géologiques en interne qui auront pour conséquences de l'inscrire dans le champ concurrentiel. Le Conseil municipal approuve la modification des statuts du Syndicats Cavités 37 tels que présentés.

● ● SEANCE du 6 septembre 2012

1 - Soutien au projet de l'accueil périscolaire pour le recrutement d'un directeur

L'association de la Perdrix sollicite le soutien de la commune pour son projet de recruter un directeur. La présidente de l'association a fait part de la nécessité, pour l'avenir de l'accueil périscolaire, d'avoir recours au recrutement d'un directeur, la gestion de cette association étant très lourde notamment pour des parents bénévoles.

Ce soutien se traduit par une subvention importante de la commune pour subvenir au financement du poste à créer et ce chaque année en fonction des subventions que l'association pourra se voir accorder par d'autres organismes.

La commune s'engage à soutenir l'association de l'accueil périscolaire de la Perdrix par l'attribution d'une subvention pour subvenir au coût du poste de directeur. En contrepartie la commune souhaite avoir un regard sur les comptes de l'association de façon très régulière.

La commune demande également à la Perdrix de faire un effort au niveau des tarifs demandés aux familles ou en faisant des manifestations permettant d'obtenir des fonds. La commune souhaite également que cette subvention soit versée en plusieurs fois selon les dépenses réelles et en fonction des subventions attribuées par d'autres organismes.

2 - Finances - Décision modificative n°4

Afin de soutenir l'association La Perdrix pour l'accueil périscolaire il est nécessaire de procéder à des virements de crédits. Le conseil municipal adopte la décision modificative consistant à diminuer de 6000 € les crédits ouverts pour l'entretien des bâtiments et à augmenter de ce même montant les crédits ouverts pour les subventions aux personnes de droit privé.

3 - Finances - Décision modificative n°5 et 6

Le chauffe-eau et la chaudière du vestiaire sportif sont tombés en panne et il a fallu acquérir et installer du matériel neuf. Les travaux ont été réalisés avant la reprise des activités en prenant les crédits sur l'entretien de bâtiments. Il convient d'intégrer ce nouveau matériel dans l'actif de la commune et pour cela un virement de crédits est nécessaire. Le conseil municipal adopte les décisions modificatives correspondantes.

4 - Taxe d'habitation sur les logements vacants

L'article 47 de la loi portant engagement national pour le logement (loi n° 2006-872 du 13 juillet 2006), codifié à l'article 1407 bis du code général des impôts (CGI), donne la possibilité aux communes non concernées par la taxe annuelle sur les logements vacants d'assujettir à la taxe d'habitation les logements vacants depuis plus de 5 années au 1^{er} janvier de l'année d'imposition.

Cet assujettissement concerne la part communale.

La vacance s'apprécie au sens des V et VI de l'article 232 du CGI (1). En cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune. La taxe est établie au nom du propriétaire, de l'usufruitier, du preneur du bail à construction ou réhabilitation, ou de l'emphytéote qui dispose du local depuis le début de la période de vacance.

Le Conseil municipal, décide l'assujettissement à la taxe d'habitation des logements vacants depuis plus de 5 années au 1^{er} janvier de l'année d'imposition, conformément aux dispositions de l'article 1407 bis du CGI. Cette décision prend effet à compter de l'année 2013.



● SEANCE du 13 novembre 2012

1 - Utilisation de la salle polyvalente (horaires et nombre d'utilisations dans l'année)

L'horaire de fermeture pour l'utilisation de la salle polyvalente est de 22h00 avec autorisation jusqu'à 1h00. Sous condition qu'aucun bruit extérieur ne soit entendu, le conseil municipal considère qu'une dérogation peut être autorisée jusqu'à :

- 2h00 pour les anniversaires et manifestations des associations
- 4h00 pour les mariages

Au-delà de ces horaires l'utilisation de la salle est interdite.

Par ailleurs, le conseil municipal adopte la disposition suivante : les associations ont droit à 3 occupations de la salle à titre gratuit. Au-delà de ce nombre, la salle sera louée aux tarifs en vigueur.

2 - Facturation des services

Le Conseil Municipal décide d'appliquer les tarifs ci-après, à dater du 1^{er} janvier 2013 :

PHOTOCOPIES	€
Particulier	0,35
Acte administratif	0,15
Associations	0,08
MATERIEL	
1 table et 2 bancs	4,00
SALLE POLYVALENTE	
Commune période été	250,00
Commune période hiver	300,00
Hors commune période été	550,00
Période hiver	700,00
Cuisine (samedi dimanche)	100,00
Vin d'honneur (journée)	100,00
Caution de réservation	150,00
CIMETIERE	
Concession temporaire	46,00
Concession trentenaire	80,00
Concession cinquantenaire	140,00
Superposition de corps	31,00
Vacation du garde	25,00
Columbarium concession trentenaire	
1 case (2 urnes)	685,00
Sépulture individuelle (4 urnes)	880,00

3 - Désignation d'un avocat pour la défense de la commune

Lors de sa séance du 26 août 2012, le Conseil avait mandaté Maître MORIN, avocat à Tours pour défendre la commune suite à des plaintes déposées pour « exécution de travaux non autorisés par un permis de construire » et « déversement de substances nuisibles dans les eaux souterraines ».

Un 1^{er} jugement du Tribunal Correctionnel de Tours a été rendu le 13 février 2012, la partie adverse ayant fait appel de ce jugement une audience est prévue à la cour d'appel d'Orléans le 14 janvier 2013 et pour ce faire le Conseil doit de nouveau délibérer pour confier la défense de la commune à Maître MORIN pour les deux affaires citées ci-dessus.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

- autorise Monsieur le Maire à représenter la commune devant la Cour d'Appel d'Orléans,
- désigne Maître MORIN pour défendre les intérêts de la commune à cette audience.



4 - Contrat d'assurance des risques statutaires

Vu le décret n°86-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Le conseil municipal décide d'accepter la proposition suivante :

Compagnie d'assurance retenue : CNP Assurances

Courtier gestionnaire : SOFCAP

Régime du contrat : capitalisation

Gestion du contrat : assurée par les services du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2013 (possibilité de résiliation annuelle avec un préavis de 4 mois)

Conditions :

Agents titulaires et Stagiaires affiliés à la CNRACL :

Tous risques avec franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire : **5.95%**

Agents Titulaires ou Stagiaires non affiliés à la CNRACL et Agents Non Titulaires de droit public :

Tous risques avec franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire : **1.35%**

Assiette de cotisation : (à préciser)

- Traitement indiciaire brut,
- La nouvelle bonification indiciaire (NBI)
- Les charges patronales.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

5 - Saisine du centre de gestion pour aide au recrutement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Sollicite le Centre de Gestion 37, pour assister la Commune dans le recrutement d'un adjoint technique, en remplacement du départ en retraite de l'agent en poste actuellement.
- Autorise le Maire à signer tout document concernant cette mission et à payer la prestation au Centre de Gestion 37

6 - Création de poste dans le cadre d'emplois des adjoints techniques

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu qu'un agent des services techniques va prochainement faire valoir ses droits à la retraite, il convient de créer un poste dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

1 - La création d'un emploi relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques à temps complet à compter du 1^{er} février 2013. Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique.

S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3 et suivant de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

2 - De modifier ainsi le tableau des emplois.

3 - D'inscrire au budget les crédits correspondants.

7 - Plan de Circulation

Pour des raisons de sécurité des piétons et des cyclistes et d'une meilleure circulation sur les différentes voies du centre bourg, le Conseil Municipal approuve le plan de circulation suivant :

- La rue de la mairie sera en sens unique dans le sens de la montée, de son intersection avec la rue du commerce, à son intersection avec la rue Emile Peltier.
- La rue du commerce sera en sens unique de son intersection avec la rue de la mairie, jusqu'à la place du 11 novembre.
- La rue du Bocage sera en sens unique dans le sens de la montée, de son intersection avec la rue Chanoine le Noac'h à son intersection avec la rue de la Mairie.
- La mise en place de ce plan de circulation est prévue au 1^{er} février 2013.

Ce plan de circulation sera complété par des aménagements pour contraindre les véhicules à ralentir.

La délinquance actuelle sur la circonscription de gendarmerie

La lutte contre les cambriolages est plus que jamais la priorité. La quinzaine de jours de vacances de la Toussaint a été particulièrement touchée par cette délinquance d'appropriation : 13 cambriolages ont été constatés durant cette période sur l'ensemble de la circonscription.

A cette occasion il a été établi que :

- le créneau sensible se situait en grand majorité entre 16 et 20 heures.
- un grand nombre de résidences avaient les volets ouverts durant ce laps de temps.

Avec le changement d'horaires du 28 octobre 2012, beaucoup d'administrés ne tiennent pas compte du fait qu'à partir de 17h00, une maison non éclairée dont les volets sont ouverts est très souvent une habitation inoccupée, donc une cible pour les malfaiteurs.

Dans la région de TOURS et notamment à CHAMBRAY-LES-TOURS et BALLAN-MIRE, plusieurs individus ont commis des escroqueries dites « au rétroviseur ». Les victimes sont généralement âgées.

Le principe est le suivant :

Après avoir repéré leur victime, (souvent dans un Centre Commercial après des achats réglés par CB) les auteurs l'accostent et lui

font remarquer qu'elle vient de casser ou de dégrader le rétroviseur de leur véhicule. Ils font constater une rayure ou un éclat sur l'accessoire en question. Ils proposent alors d'établir un constat amiable. Comme par hasard, les deux parties ont la même assurance !

Le ou les auteurs simulent un appel à la compagnie d'assurance. Le correspondant invite la personne âgée à s'arranger à l'amiable avec la partie adverse et en profite pour lui annoncer le coût de la réparation qu'il estime entre 1500 et 2000 euros.

La victime est alors accompagnée à un distributeur de billets afin qu'elle retire l'argent correspondant au dédommagement. S'ils en ont l'opportunité, les auteurs subtilisent la CB à son titulaire après avoir repéré le code confidentiel et procèdent alors dans un temps très court après la transaction à de nombreux retraits et achats.

Dans pareils cas, il y a lieu de ne pas tenir compte de la conversation avec le pseudo assureur. Si le fait est avéré, il y a lieu d'établir un constat amiable et pas de régler les dégâts en espèces. En cas de doute ou de litige ne pas hésiter à appeler votre brigade de gendarmerie ou composer le 17.



Plaquelette téléchargeable sur le site internet de la commune.

N° utiles :

- vous êtes victime d'un cambriolage : 17 ou 112
- opposition carte bancaire : 0 892 705 705
- opposition chéquier : 0 892 68 32 08
- téléphone portable perdu : * SFR : 10 23
- * orange : 0 800 100 740
- * Bouygues Télécom : 0 825 005 700

Plan de circulation du centre bourg



> Rue de la Mairie :

sens unique depuis l'intersection avec les rues du Bocage et du Commerce jusqu'à l'intersection avec la rue Emile Peltier.

> Rue du Commerce :

sens unique depuis la rue de la Mairie jusqu'à la place du 11 Novembre.

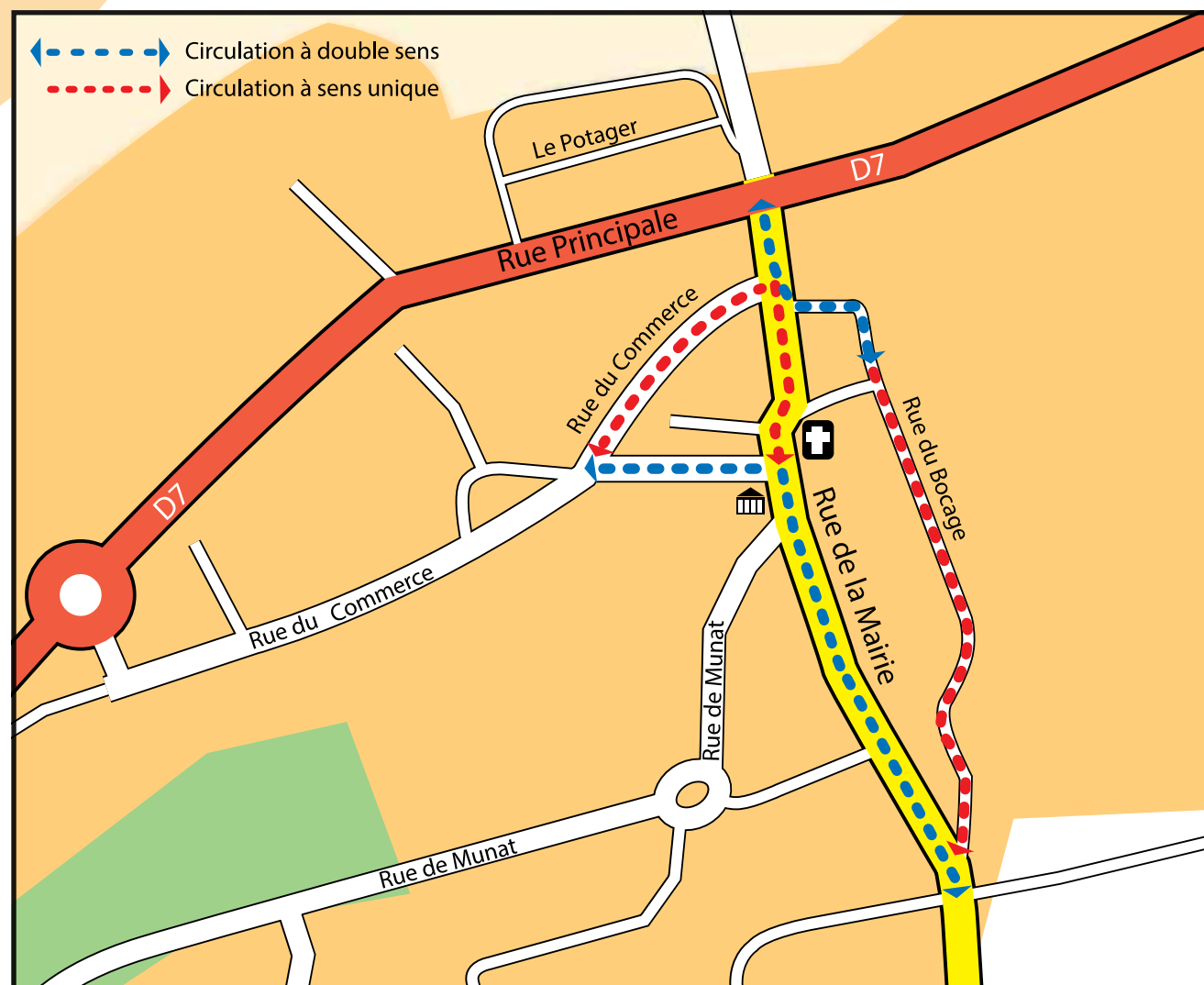
> Rue du Bocage :

sens unique depuis l'intersection avec la rue du Chanoine Le Noac'h jusqu'à l'intersection avec la rue de la Mairie, excepté pour les riverains.

> Rue Emile Peltier :

seul axe pouvant être emprunté par les bus et les poids lourds (dans la limite des dimensions autorisées), la rue Emile Peltier reste à double sens.

Ce plan de circulation sera complété par des infrastructures de limitation de vitesse au niveau de la rue de la Mairie, de la rue Emile Peltier et de la rue du Commerce. Il entre en vigueur à compter du 1^{er} février 2013.



EN BREF

Ensemble musical de la Confluence

Concert le dimanche après-midi 17 février 2013, à l'Espace Mame de SAVONNIERES avec la participation d'une harmonie invitée.

Entrée libre.

Contact : 06 07 74 84 75 ou 02 47 50 00 89.

Villandry, Village fleuri

Depuis plusieurs années, la municipalité a travaillé à améliorer le fleurissement du village. Des jardinières ont été achetées et placées à divers endroits de la commune, par exemple à l'entrée ouest du village ou sur la place du 8 Mai. En collaboration avec le Château, des plantations ont été réalisées le long du mur de la rue du Bocage.

Par ailleurs nous avons fait réaliser par un paysagiste du Parc Naturel Régional une pré-étude concernant l'aménagement paysager de la départementale 7. Nous allons donc poursuivre l'embellissement de notre village.

Mais le fleurissement c'est aussi un peu l'affaire de tous. C'est pourquoi le PNR nous a proposé une palette assez large de végétaux qui pourrait servir de base au fleurissement municipal et individuel, afin qu'il puisse y avoir une certaine harmonie dans le choix des fleurs. Nous allons prochainement mettre cette palette en ligne sur le site internet de la commune. Ainsi chacun pourra s'y référer et contribuer à ce que Villandry devienne un beau village fleuri.

Cavités 37

La commune de Villandry est adhérente au syndicat Cavités 37. Cette disposition permet aux Colombiens qui le souhaitent - moyennant une participation aux frais d'études d'un montant de 220€ - de bénéficier de l'intervention du syndicat pour effectuer des diagnostics de stabilité de caves et de coteaux.

Sauvegarde de l'église, projet associatif

Un projet de création d'association pour la sauvegarde de l'église Saint-Etienne de Villandry est en cours d'élaboration. Toutes les compétences sont les bienvenues. Les personnes intéressées par ce projet peuvent prendre contact avec Laura Hantzer au 02 47 86 36 68.



Invitation à une soirée conviviale sur le thème « Paysage et Participation »

Dans le cadre du programme de recherche « Paysage et développement durable » financé par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE), des chercheurs et paysagistes des écoles du paysage d'Angers, Bordeaux et Versailles ont choisi Villandry pour élaborer avec les habitants un projet de territoire.

Ce choix se justifie au regard de la valeur des patrimoines de la commune et de ses enjeux de gestion. Une réflexion partagée sur le paysage permettra un dialogue sur les transformations du territoire, les évolutions des modes de vie, les usages et attentes des citoyens.

Cette rencontre se tiendra le 14 décembre 2012 à 20h30 dans les locaux de la Mairie.

A proximité immédiate du stade municipal, le terrain multisports s'intègre tout naturellement dans le paysage environnant.





UTILISATION DU MULTISPORT

Modèle SPORT BOIS ECO de chez Passe Sport
Mise en service : septembre 2013

CET ÉQUIPEMENT N'EST PAS PRÉVU POUR LES ENFANTS DE MOINS DE 36 MOIS
NE PAS GRIMPER SUR LA STRUCTURE OU LES FILETS
NE PAS PORTER DE BAGUES OU AUTRES BIJOUX EN RAISON DES RISQUES D'AMPUTATION TRAUMATIQUE

- En dehors des créneaux réservés, les équipements sont accessibles tant que l'éclairage naturel permet la pratique normale des activités autorisées.
- Le règlement complet est disponible en mairie.

SÉCURITÉ - RESPONSABILITÉS

- Âge minimum pour pouvoir accéder seul sur les équipements du site : 10 ans.
- EN DESSOUS DE CET ÂGE, LES ENFANTS DOIVENT ÊTRE ACCOMPAGNÉS D'UNE PERSONNE MAJEURE

- Présence de 2 personnes au minimum et simultanément sur les équipements du site
- Aucune surveillance encadrée n'est organisée par la commune de Villandry
- L'utilisation des équipements s'effectue sous la responsabilité de l'utilisateur, des parents ou accompagnateurs.
- L'évolution sportive s'effectue aux risques et périls du pratiquant.
- L'accès au terrain et à la piste est strictement interdit aux deux roues et à tout engin motorisé.
- Merci de pénétrer sur cet espace sportif avec des chaussures propres et adaptées.

Contact maintenance : Mairie de Villandry - 02 47 50 02 08
Numéro à composer en cas d'urgence : POMPIERS 112 ou 18 - GENDARMERIE 17



ENSEMBLE MULTISPORT CONFORME À LA NORME EN1522 DE MAI 2007

C'est un projet que les membres de l'équipe municipale avaient inscrit dans leur programme. Un projet sur lequel ils avaient travaillé dès le début de leur mandat en 2008. Et c'est avec une belle satisfaction qu'ils ont vu leur projet se concrétiser en 2012. Différents lieux avaient été pressentis et ce sont finalement les abords du stade municipal qui ont été retenus pour accueillir le city-stade.

Reportée à plusieurs reprises en raison de priorités budgétaires, cette réalisation a pu voir le jour grâce au financement obtenu par la municipalité dans le cadre du contrat d'agglomération signé par Tour(s)plus avec la Région Centre, et avec le soutien de Mr Novelli, qui a permis à Villandry de bénéficier d'une subvention parlementaire. Le terrain multisports est un espace public, en libre accès, ouvert à tous ceux qui souhaitent en profiter. C'est aussi un nouvel équipement qui permet à nos écoles et à notre centre de loisirs de disposer désormais d'un terrain adapté aux jeux collectifs.

Cette réalisation était également très attendue du monde associatif et en particulier de la jeune équipe de football du VFC qui voit ses possibilités d'entraînement s'élargir et s'améliorer avec cette nouvelle infrastructure. Pédagogique et sportif, ce lieu se veut aussi espace de rencontre et de convivialité que tous, jeunes et moins jeunes, sont invités à utiliser sans réserve (si ce n'est celle d'en prendre soin !).

Dans la 10^{ème} édition du Colombien, nous consacrons un article au débroussaillage de la passerelle, redécouverte et joliment mise en valeur par l'un de nos photographes amateurs à l'occasion d'un concours photo organisé par la municipalité quelques mois plus tôt.

Aujourd'hui cette passerelle, qui relie le parking du syndicat d'initiative au stade municipal, a fait l'objet d'une complète restauration. Nouvelle peinture, nouveau tablier, elle n'attend plus désormais qu'un élagage des arbres et arbustes qui l'entourent pour parfaire sa réhabilitation mais peut d'ores et déjà accueillir les promeneurs - exclusivement piétons - qui voudraient l'emprunter.

Le terrain multisports et la passerelle seront inaugurés le 15 juin 2013.



Avant



Après

La Perdrix

ASSOCIATION = BENEVOLAT

L'accueil périscolaire de Villandry est géré par une association de loi 1901.

Son existence ainsi que son fonctionnement ne sont possibles que par l'implication d'une équipe de parents bénévoles.

Si vous souhaitez aider l'association ponctuellement : c'est possible !

Nous sollicitons les parents lors des temps forts organisés par la Perdrix.

Participez vous aussi à la vie de l'association pour que ce mode de garde, précieux à toutes les familles de Villandry, puisse continuer !

FONCTIONNEMENT ET INSCRIPTION

Vous n'avez pas à prévenir, lorsque votre enfant vient à « la garderie ». Les animatrices accompagnent les enfants à l'ouverture de l'école (8h50) et viennent les chercher à la sortie des classes à 16h30.

Vous payez uniquement le temps de présence de votre enfant : chaque demi-heure est décomptée grâce au système de carte.

Les inscriptions sont réalisables toute l'année !

Les dossiers d'inscription sont à votre disposition à l'accueil périscolaire ainsi qu'à la mairie de Villandry. Vous pouvez le télécharger sur le site internet de la mairie : www.villandry.fr



LES PROJETS

La Perdrix a plusieurs chantiers en cours !

Après avoir recruté une directrice, Anne-Lise, les membres du Bureau ont rédigé le projet éducatif de l'accueil périscolaire.

Ce projet est à la disposition de tous les parents qui le souhaitent. Il définit les objectifs de l'accueil périscolaire. Il sera également mis en ligne sur le site internet de Villandry.

A partir de ces objectifs, l'équipe d'animation va réaliser le projet pédagogique qui est une mise en application concrète du projet éducatif.

Ce projet aboutira sur des **activités de loisirs construites, réfléchies et adaptées à chaque enfant** et permettra de donner à l'accueil périscolaire davantage de cohérence et de dynamisme dans son fonctionnement.



L'A.P.E.E.V. : (association des parents d'élèves de l'école de Villandry) des familles de Villandry

Elle a pour buts de compléter les moyens d'action de la coopérative scolaire, développer les contacts entre les familles de Villandry ainsi que participer à l'animation de la commune.

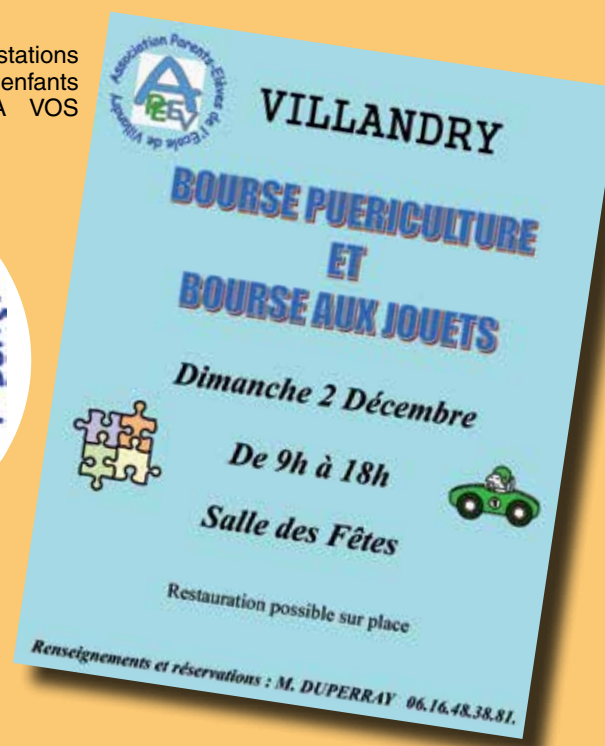
L'association pourra, par exemple, organiser des manifestations telles que brocante, loto, kermesse, soirée dansante, randonnée pédestre et VTT ou autres. Elle veillera également à la mise en place d'activités non lucratives pour les enfants telles que des ateliers costumes, maquillage, le Carnaval ou encore le goûter de Noël.

En cette nouvelle année scolaire, l'APEEV a déjà organisé une randonnée pédestre semi-nocturne de 10 kilomètres qui a permis de réunir plus de 130 participants qui se sont ensuite retrouvés à la salle associative de la commune pour terminer ensemble la soirée autour d'un buffet. D'autres manifestations sont d'ores et déjà au programme :

- Une bourse aux jouets et puériculture : dimanche 2 décembre 2012
- Une randonnée VTT : fin mars, début avril 2013

- Un vide-grenier : dimanche 9 juin 2013
- Une vente de brioches est actuellement en cours, une autre aura lieu en avril 2013

Tous les bénéfices de ces manifestations seront utilisés au profit de vos enfants alors n'hésitez pas, TOUS A VOS AGENDAS !



L'Association Stars TREC a pour but de valoriser la pratique de l'équitation et notamment du tourisme équestre sur Villandry et ses environs. Elle soutient également les équipes engagées en compétition de T.R.E.C. (Techniques de Randonnée Équestre en Compétition), du centre équestre l'Alezane. Pour atteindre ces buts, elle organise diverses manifestations ouvertes à tous.

Manifestations 2013

L'année débutera par la fête du printemps, le 24 mars. Les cavaliers, leurs équidés et les piétons les accompagnants défilent déguisés dans les rues de Villandry. Les Colombiens et les passants sont invités à voter pour le plus beau déguisement. L'après midi des jeux se dérouleront avec la participation tous.

Le 6 avril, la désormais traditionnelle balade nocturne rassemblera piétons et cavaliers pour un parcours d'environ 5 kilomètres à la tombée de la nuit au départ du centre équestre l'Alezane. Après avoir répondu à la série d'énigmes qui parsemaient le parcours, et en attendant les résultats, les équipes se sont réchauffées autour d'un chocolat, d'un café ou d'un thé bien chauds offerts par l'Association.

Cette année une nouveauté avec une chasse aux trésors l'après-midi du 1^{er} mai, réservé aux mineurs qui ont un niveau galop 2. Se déroulera sur les terres du centre équestre l'Alezane.

Le 2 Juin prochain, l'Association organisera l'intendance du T.R.E.C. du centre équestre l'Alezane et proposera aux cavaliers et spectateurs buvette et grillades.



Après le Parcours d'Orientation et Régularité (POR) du matin, les cavaliers et équipes s'affronteront sur le PTV (Parcours en Terrain Varié). Vous êtes tous conviés à les soutenir et percevoir l'ambiance de la compétition l'après-midi.

Le 6 octobre, Stars Trec organisera son le 7^{ème} Rallye cyclo équestre.

Départ le matin du centre équestre de l'Alezane avec remise du road book et d'un questionnaire sur le parcours qui est d'environ 12 kilomètres. Après le repas tiré du sac, cavaliers et cyclistes se retrouveront pour une série de jeux par équipe. La journée se terminera par la remise des prix et un apéritif offert par l'Association. Cette journée est ouverte à tous les cavaliers, calèches et vététistes.

Courant octobre (date à définir) se déroulera la 3^{ème} rencontre de deux associations : Stars Trec et l'ACRIL (Association des Cavaliers Réunis d'Indre-et-Loire) au cours d'une randonnée équestre (cavaliers / calèches) réservée aux adhérents des deux associations. Cette randonnée se caractérise par la découverte de la région (Bourgueil en 2010, Loches en 2011).

A venir

Notre Assemblée Générale aura lieu le 15 décembre 2012 à 20h à la salle associative de Villandry

L'amicale des sapeurs pompiers et sa section de jeunes sapeurs pompiers (J.S.P.)



Les personnes à contacter sont :
Le chef de centre : **Sergent chef VALIER-BRASIER Laurent** 06 27 86 50 53
Le président de l'amicale : **Sergent/chef GIRARD Alain** au 02 47 93 13 95
Le responsable des J.S.P. : **Caporal VALIER-BRASIER Franck** au 06 81 76 18 90

La section de jeunes sapeurs pompiers a participé à toutes les manifestations sportives départementales des sapeurs pompiers, deux JSP se sont qualifiés en national.

La section JSP du BEC du CHER s'est classée 28^{ème} au concours de manœuvre sur 49 équipes qui s'est déroulé au Val du LYS sur la commune de PONT de RUAN.

La section a recruté à la journée des associations de Savonnières 5 jeunes : CHASLE Geoffrey ; CHARTIER Nolan ; LEPAGE Florian ; DEZILE Louis ; SERPAULT Titouan.

La section de jeunes sapeurs pompiers se compose de 14 jeunes de 11ans à 18 ans.

Le centre de secours et d'intervention du BEC du CHER est constitué de 11 sapeurs pompiers dont 1 fille, le centre a effectué environ 120 interventions réparties en feux, secours à personnes et opérations diverses.

Le centre recrute des personnes disponibles et qui souhaitent s'investir dans les sapeurs pompiers pour renforcer ses effectifs, prendre contact auprès des sapeurs pompiers pour tous renseignements.

Pour assurer le bon fonctionnement, le personnel a effectué environ 150 heures de stage et 8 heures de recyclage secourisme par sapeurs pompiers.

Le centre de secours du BEC DU CHER organisera deux sessions de secourisme au cours de l'année 2013. Les cours

se dérouleront le soir à partir de 19h30 au centre des sapeurs pompiers à Savonnières. Pour tout renseignement et inscription prendre contact auprès des sapeurs pompiers ou en téléphonant au 02 47 93 13 95 le soir ou au 06 99 45 25 89.



VFC

Villandry Football Club

La saison redémarre avec toujours un nombre d'adhérents important habitant à Villandry.

Je tiens à rappeler que nous restons ouvert à toutes candidatures pour l'année prochaine, donc n'hésitez pas à nous laisser vos coordonnées dès maintenant afin de voir si nous pouvons obtenir un nombre suffisant de nouveaux joueurs pour ce projet (avoir de 17 ans à).

Par ailleurs, je tiens à revenir sur un événement indépendant de notre volonté, étant survenu pendant l'été, à savoir le piratage de notre boîte mail de l'association, ayant entraîné l'envoi d'un nombre de mails importants auprès de tous les gens de notre carnet d'adresses, et se faisant passer pour moi. Donc je tiens par conséquent à m'excuser pour le désagrément occasionné, mais encore une fois « à l'insu de notre plein gré ».

Nous avons changé d'adresse mail. La nouvelle est la suivante : « svfcm.sm@gmail.com », merci d'en prendre note.



Enfin, le club tient à remercier la mairie pour avoir mené à bien le projet de « city stade ». C'est un espace déjà bien fréquenté, utile à tous et en particulier à notre club pour ses entraînements. Au plaisir de vous rencontrer aux abords du stade

Sébastien Mian
Président du club VFC

MJC Ballan-Miré > Cap sur 2013 !

La Présidente, le Conseil d'Administration et l'équipe de la Maison des Jeunes et de la Culture remercient tous les adhérents qui font confiance à l'association et participent, cette année encore, aux nombreuses activités artistiques, sportives, culturelles et de bien-être qui leur sont proposées.

Bon à savoir

Le calendrier de la rentrée vous a dépassé ? En fonction des disponibilités, les inscriptions en cours d'année sont toujours possibles. Sachez qu'il reste quelques places dans certaines activités pratiquées à Villandry, Druye et Ballan-Miré.

Quelles activités à Villandry pour 2012/2013 ?

- > - Yoga (adultes) Lundi 19h à 20h30
 - > - Tai Chi PaQua (adultes) Mercredi 19h30 à 21h
 - > - Eveil corporel 4/5 ans Jeudi 17h à 17h45
 - > - Danse mixte 6/7 ans Jeudi 17h45 à 18h30
 - > - Jazz dance 8/10 ans Jeudi 18h30 à 19h15
 - > - Fitness Jazz (collège/lycée) Jeudi 19h15 à 20h
 - > - Gym Cocktail (+16 ans/adultes) Jeudi 20h à 21h
- ...Liste complète à consulter sur <http://mjcballan.free.fr/>

Arrêt sur image

En juin dernier, 3 expositions, 3 représentations et des portes-ouvertes ont ponctué la fin de l'année de l'association.

BRAVO ! A tous les participants et MERCI ! aux bénévoles qui donnent de leur temps et de l'énergie pour le bon fonctionnement de l'association, aux parents pour la réalisation des costumes et à tous les intervenants pour leur implication sans faille et la qualité de leurs interventions.



(c) Droits réservés MJC

- > En savoir +
- > Maison des Jeunes et de la Culture
- > Accueil : Parc de Beauverger
- > 34, rue du Commerce, 37510 Ballan-Miré
- > Ouvert du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 14h à 17h30
- > En période de vacances scolaires, il est préférable de téléphoner avant de se rendre à la MJC.
- > Tél/Fax : 02 47 67 69 63 / Portable : 06 70 64 76 16 /
- > mjc.ballan@wanadoo.fr



Que s'est il passé à Villandry depuis le dernier bulletin ?



Le 17 juin dernier la troupe de music hall, menée par Lisa Chaumet et soutenue par Villandry Village, a présenté son premier spectacle. Pour cette première édition, la salle polyvalente de Villandry était comble (augmentant le stress de tous nos artistes amateurs). Tous ont pris un réel plaisir à jouer, danser et chanter. Ils ont assuré un très beau spectacle, unanimement salué par les spectateurs. Dès le mois de septembre la troupe s'est remise au travail pour préparer un nouveau spectacle que nous vous présenterons les 25 et 26 juin 2013.

Le 7 juillet, première édition de Villan'Zik, festival de musique organisé en collaboration avec l'association « Chapau Prog ». Six groupes se sont partagé les deux scènes (sur la place du 8 mai et le Théâtre de Verdure). Une programmation diversifiée :

- Strings Group
- Gilles Guillaud
- Série Noire
- Les Hommes de Lola
- Enelos
- Mozaik Acoustic
- Balbino

Malgré une météo incertaine, les spectateurs se sont déplacés en nombre. Pour 2013 nous réitérons cette activité qui se déroulera le 20 juillet.

Le 1^{er} septembre le bouche à oreille n'a pas été suffisant pour remplir les 50 places du car en direction des Nuits de Sologne, mais malgré tout 39 personnes ont fait le déplacement et ont pu apprécier ce spectacle féérique d'1h30 d'embrasement du ciel de Sologne.

→ Nous finirons cette année avec notre traditionnel « Noël Ensemble » qui se déroulera le 21 décembre.

→ Notre prochaine assemblée générale se déroulera le 25 janvier 2013. Nous espérons de nouvelles adhésions qui signifieront un réel attrait pour notre démarche d'animation de Villandry. Lors de cette AG nous procéderons au renouvellement du bureau et de l'élection d'un nouveau Président, Henri Lépine ne se représentant pas pour le prochain exercice.

→ Si vous vous sentez concerné(e) par l'animation de notre Village, n'hésitez pas et venez nous rejoindre.

→ Joyeuses fêtes de fin d'année à tous et rendez vous le 21 décembre pour Noël Ensemble

→ Agenda de nos prochaines Animations :

- 21/12/2012 Noël Ensemble
- 25/01/2013 Assemblée générale
- 08/06/2013 Rillons Ensemble
- 25 et 26 juin 2013 Représentations cabaret
- 20/07/2013 Villan'Zik



Le Colombien 13

A LA DÉCOUVERTE DE NOTRE PATRIMOINE LOCAL

Huile et patrimoine à Villandry



Fêter le patrimoine et l'ouvrir au public est désormais une tradition, en France comme au-delà de nos frontières. Le patrimoine, c'est ce que nous recevons de nos prédécesseurs et que nous devons transmettre à nos descendants, et pas seulement les grands châteaux, manoirs, mais tout ce qui a fait et fait encore notre vie de tous les jours. Notre association, Patrimoine Vivant Cher et Loire, est au cœur de ces préoccupations, et l'a montré encore cette année en permettant que **le moulin à huile de Villandry** puisse être découvert par les nombreux visiteurs des **journées Européennes du Patrimoine**.

On a peut-être un peu oublié que l'huile ne vient pas de l'épicerie ou de la grande surface, mais de sources agricoles comme l'olive ou l'arachide, et, plus près de nous, des noix et des noisettes en particulier. Et pour obtenir cette précieuse huile, il faut des moulins qui, autrefois, étaient souvent de petites entreprises familiales. A Villandry, un de ces moulins avait été installé au dix-neuvième siècle à quelques pas de l'église, sur la route de Druye, par la famille Bureau. Il est resté en activité environ un siècle, et reste fermé depuis les années cinquante, sauf dans de rares occasions.

Ce n'est pas la première fois que notre association permettait son ouverture à un public plus large, et, cette année, c'est grâce à monsieur Charles Bureau, et avec son aide active, que nous avons pu faire découvrir à un large public (environ 300 visiteurs) le moulin et son activité passée, le dimanche 16 septembre dernier.

Il fallait pénétrer dans cet édifice presque insignifiant, dont même certains de ses voisins ignoraient l'existence, par une petite porte toute simple, pour découvrir la gigantesque meule qui semble encore attendre sa provision de noix pour fabriquer de l'huile. Toute la journée, nous avons expliqué l'ensemble du travail nécessaire à la fabrication de l'huile, car après un tour de meule, il fallait mettre la pâte obtenue à cuire pendant une bonne heure avant de la presser au travers d'une toile épaisse dont subsiste un rouleau. Au final, on pouvait tirer 4 bons litres d'huile à partir de 15 kilos de noix.

Quelques colombiens ont retrouvés leurs souvenirs d'enfance, car monsieur Robert Bureau y accueillait des écoles de Villandry pour de savantes démonstrations. Certains même se souvenaient avoir participé à l'énouillage, le cassage des noix pour obtenir les cerneaux, qui est la première étape indispensable pour fabriquer l'huile, et qui donnait lieu à des soirées très conviviales où grands et petits participaient.

Tous les visiteurs que nous avons accueillis semblaient ravis et nous ont confié qu'ils avaient appris beaucoup. Nous ne les avons pas laissés partir sans leur faire découvrir aussi toutes nos activités, ainsi que nos panneaux présentant des vues anciennes de nos villages.

L'association Patrimoine Vivant Cher et Loire était également présente à Berthenay et Savonnières lors de la journée du patrimoine, pour faire découvrir ou redécouvrir le manoir de la Ballardière, le moulin des Fontaines ou une habitation troglodytique participant à « **une expo d'enfer au paradis** ». Si le succès de ces journées se mesure au nombre de visiteurs et à leur enthousiasme, il fut grand encore cette année.



De nouveaux livres au « coin des lecteurs »

La municipalité a effectué récemment des achats de livres neufs regroupés dans la poste de Villandry.

Le choix est éclectique, destiné à plaire à un plus grand nombre de lecteurs qui découvriront des romans, des romans policiers et beaucoup de nouveautés au rayon des livres jeunesse.

Nous vous rappelons que la bibliothèque est ouverte tous les jours de 14H30 à 17H et le samedi de 9H à 11H30 et que notre partenariat avec la Bibliothèque Départementale nous permet de réserver auprès d'elle un ouvrage non disponible dans notre coin lecture.

Contact Renée : 02 47 37 78 61.



AGENDA DES FESTIVITÉS

MANIFESTATIONS associatives...

2 décembre 2012 : Bourse aux jouets, APEEV

21 décembre 2012 : Noël Ensemble, Villandry Village et l'APEEV (salle polyvalente)

26 janvier 2013 : Loto des AFN, Salle des Fêtes de Villandry

17 février 2013 : Concert de l'Ensemble Musical de la Confluence, Espace Mame, Savonnières

22 mars 2013 : Carnaval de l'école

24 mars 2013 : Fête du printemps (carnaval), Stars TREC

24 mars 2013 : Rando VTT, APEEV équestre, Stars TREC

6 avril 2013 : Rallye nocturne pédestre/équestre, Stars TREC

1^{er} mai 2013 : Chasse au trésor, Stars TREC

25 mai 2013 : Spectacle de l'école

8 juin 2013 : Rillons ensemble, Villandry Village (terrain communal)

9 juin 2013 : Vide grenier de l'APEEV (terrain communal)

16 juin 2013 : Finale de la coupe UFOLEP, VFC (terrain communal)

25 & 26 juin 2013 : Soirée Cabaret, Villandry Village (salle polyvalente)

28 juin 2013 : Kermesse de l'école

20 juillet 2013 : Villan'Zik, Villandry Village (centre bourg)

... et municipales :

14 décembre 2012 : Soirée « Paysage et Participation », 20h30, Mairie

5 janvier 2013 : Cérémonie des vœux du Maire (salle polyvalente)

27 mai au 2 juin 2013 : Festival Les Musicales en Confluence

15 juin 2013 : Inauguration du city-stade et de la passerelle